



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calcul

Question écrite n° 13206

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique concernant la situation des contribuables, qui ne payant pas l'impôt sur le revenu, avant la réforme fiscale entrée en application en 2007, bénéficiaient d'une exonération de taxe d'habitation. Or, en raison de la suppression de l'abattement de 20 % sur le revenu, le revenu de référence augmente et entraîne une taxation au titre de la taxe d'habitation. Il souhaiterait donc connaître les mesures qui pourraient être mises en oeuvre pour corriger cette anomalie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13206

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7925

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)